

## Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, Dimanche prochain 23 Juin à 8 heures du matin au lieu ordinaire de leurs séances

### Ordre du jour

- 1° Communications et affaires diverses
- 2° Matériel de Grande. Demande de subvention
- 3° Lotissement du moulin Lamlet
- 4° Lotissement de la Croixière
- 5° Demandes d'acquisition de terrains
- 6° Ecole des filles de Port Rousseau. Rapport de la Directrice de l'Ecole Normale
- 7° Ecole des garçons de Port Rousseau. Mobilier scolaire. Cours complémentaire (Comité de patronage) Délégué du Conseil Municipal
- 8° Fontaine Lannoy - Approfondissement
- 9° Comptes et budgets du Bureau de Bienfaisance. Approbation
- 10° Nominations de 2 délégués pour la révision des listes électorales du Tribunal et de la Chambre de Commerce.
- 11° Demandes d'allocations militaires
- 12° Assistance aux Vieillards
- 13° Assistance aux femmes en couches
- 14° Assistance aux familles nombreuses
- 15° Assistance médicale gratuite

A. Ruffé, le 16 Juin 1929

Le Maire

Ch. Vain

# Conseil Municipal

## Séance du 23 Juin 1929

L'au mil neuf cent vingt neuf, le vingt trois du mois de juin, à l'heure 12 du matin le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Rivière-Maire

Présents: M. M. Jar-Maulliot, Marchais, Rivière, Louin, Guerin, Coujeron, Hervanet, Cozumié, Breges, Chiffaine, Candreau, Billy, Julard, Roger, Fabre, Martin, Ordronneau, Pam, Marchot, Roux, Chaumont, Veiper, Proust, Choibolle & Turpin,

Absents: M. M. Bassis & Mace, excusés

Conformément à l'art 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire puis dans le sein du Conseil Municipal, M. Martin ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu & adopté sans observation

Construction d'une  
ligne de ch<sup>de</sup> de fer  
de  
Stantes à Indret.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet en date du 12 Juin courant relative à la construction d'une ligne de chemin de fer de Stantes à Indret

D'après Monsieur le Ministre des Travaux Publics la réalisation de la ligne demandée pourrait être envisagée qu'en cas où les Etablissements ou les collectivités intéressés s'engageraient à supporter au moins les trois cinquièmes de la dépense, soit environ 9.000.000 fr. avec le raccordement à Pont-Rougeau et environ à 7.200.000 fr. avec le raccordement aux Landes.

Pris le 15 Juin  
à Monsieur

M. Chiffaine fait remarquer que l'intérêt de la construction de la ligne est très petit pour Reffé, mais capital pour l'Etat.

M. Vigier fait remarquer lui aussi que l'Etat est le plus intéressé et demande l'ajournement de la question.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré se range à cet avis.

Quai d'embarquement  
à la gare  
de Pont-Rousseau

Monsieur le Maire donne lecture d'une dépêche qui a été adressée à Monsieur le Préfet, par Monsieur le Ministre des Travaux Publics au sujet de la création d'un quai d'embarquement à la Gare de Pont-Rousseau.

Dans sa lettre M. le Ministre fait ressortir que le montant de la dépense envisagée pour l'installation demandée serait de 140.000 francs et que dans ces conditions il estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande des pétitionnaires.

Le Conseil municipal sans partager l'avis du Ministre reconnaît cependant qu'un quai d'embarquement serait nécessaire et décide de renvoyer aux Commissions des Travaux Publics & des Finances.

Abattoir intercommunal

Chir 36° 85

Déclassement

Monsieur le Président donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Nantes, relative au déclassement de la parcelle du chemin de gâz Com N° 85, comprise entre les établissements Reffé et la rue Alsace Lorraine et demandant que ce terrain pourrait être rattaché dans la Vini Picurale de la Commune de Reffé.

M. le Maire propose qu'il n'y ait pas de déclassement en raison des charges d'entretien qui incomberaient à la Commune.

M. Vigier abonde dans ce sens.

Le Conseil municipal adopte les conclusions du Maire.

Association Valentin Haüy  
pour le  
bien des aveugles

Après lecture d'une lettre de l'Association Valentin Haüy, demandant une subvention pour

favoriser la bibliothèque des aveugles.

M. Chiefaire propose 50 francs qui sont adoptés à l'unanimité.

Secours aux enfants  
Bréus

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme. Fari sollicitant un secours de la commune en faveur des enfants Bréus.

A l'unanimité le conseil municipal vote 24.50 pour les 2 enfants Bréus, à prendre sur le crédit d'assistance médicale gratuite.

Matériel d'Incendie

Demande  
de  
subvention

Monsieur le Maire expose qu'à la date du 20 Mai 1928, le Conseil municipal de Roffé a voté l'acquisition d'une moto-pompe système Provville pour remplacer la pompe à bras en service dans la Commune, ainsi qu'une voiture automobile puissante destinée à transporter rapidement le matériel et le personnel sur les lieux du sinistre.

L'acquisition de tuyaux en toile, raccords et divers accessoires a été votée également par l'Assemblée communale.

D'autre part un local a été aménagé pour recevoir le nouveau matériel.

L'ensemble de la dépense engagée atteint 46 470.62.

Par ailleurs un accord est intervenu avec la Commune de Bauguenais pour la collaboration des sapeurs pompiers de la Commune de Roffé, et de son matériel d'incendie.

La Commune se trouve dans l'impossibilité d'assurer le paiement de la totalité de la dépense, et il y a lieu de solliciter de l'Etat la subvention prévue par la loi du 28 juillet 1924.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré reconnaît comme indispensable les acquisitions du matériel moderne d'incendie et s'engage à voter les crédits représentant le montant de la différence entre le total de la dépense et la subvention éventuelle à obtenir de

2  
Ann. le 27 Juin  
1928

La subvention  
12.000

l'Etat comme participation de la commune dans la dépense.

Le Conseil municipal prie Monsieur le Préfet de bien vouloir intervenir auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur afin de faire obtenir à la commune de Rezé, une subvention en rapport avec la dépense engagée.

La présente délibération sera transmise à M. le Président Briand.

17600. Pompe  
Assurance  
accidents causés aux tiers.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Directeur de la Mutuelle Générale Française concernant les propositions faites par la Compagnie au sujet de l'assurance, en cas d'accidents causés aux tiers, par la voiture automobile et remorque des Sapeurs Pompiers de la Commune de Rezé.

Le Conseil municipal décide de s'attacher contre les tiers pour 200.000 francs et autorise M. le Maire à traiter avec la Société la plus avantageuse.

Lotissements

- 1<sup>o</sup> du Moulin Lambert
- 2<sup>o</sup> de la Coquière
- 3<sup>o</sup> de la Suifferie

Monsieur le Maire dépose sur le bureau 3 projets de lotissement :

- 1<sup>o</sup> du Moulin Lambert
- 2<sup>o</sup> de la Coquière
- 3<sup>o</sup> de la Suifferie

Après examen des dossiers, le Conseil décide le renvoi de ces lotissements à la Commission des Travaux Publics pour visite sur place.

Les lotissements ainsi que le vœu communal seront envoyés pour donner tous renseignements nécessaires.

Aliénation de terrains  
Communaux

Monsieur le Maire donne lecture d'une note de M. le vœu communal relative à la cession par la commune de différentes parcelles de terrains.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de faire examiner les demandes par la Commission des Travaux Publics.

École des filles de  
P. Rousseau

Monsieur le Maire lit le rapport de la Directrice de l'École normale demandant l'agrandissement de 2 classes au 1<sup>er</sup> étage, la construction d'un escalier desservant ces 2 classes et la translation de la cantine dans un local approprié.

Pour compenser la perte d'une de ses pièces la Directrice de l'École Communale sollicite l'aménagement d'un bureau au rez de chaussée.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide l'installation de 2 classes au 1<sup>er</sup> étage moyennant la suppression de quelques classes. Tout en reconnaissant la nécessité d'un escalier extérieur, aucune pour raisons financières.

Le Conseil décide également de faire un aménagement sommaire d'un bureau pour la Directrice.

École des garçons  
P. Rousseau

1<sup>o</sup> Cours complémentaire - Comité de patronage  
Comme suite à la lettre de M. Triaud Directeur d'École à Pont Rousseau, le Conseil municipal désigne M. Martin pour faire partie du Comité de patronage pour le cours complémentaire de Pont Rousseau.

2<sup>o</sup> Mobilier scolaire

Le Conseil municipal décide de faire construire pour l'installation de la 10<sup>e</sup> classe

4 tables neuves

1 tableau noir

une table bureau avec estrade

une petite armoire.

Fontaine Lannoy

Monsieur le Maire met le Conseil municipal au courant des travaux d'approfondissement de la Fontaine Lannoy qui sont devenus urgents par suite du manque total d'eau la source ayant été captée par les citernes de la laiterie. Il annonce lecture en mains que les frais occasionnés par ledit travail s'élèveront environ à 1800 francs.

M<sup>r</sup> Chiefaine propose d'approuver l'initiative du Maire, ce qui est fait à l'unanimité.

Beaux de Bienfaisance  
Comptes  
et budgets.

Maintenant le Maire dépose sur le bureau les comptes & budgets du Bureau de Bienfaisance. Après examen délibéré, le Conseil les renvoie pour examen à la Commission des Finances.

Tribunal et Chambre  
de  
Commerce  
Nomination de 2 délégués  
pour la révision des listes  
électorales.

Maintenant le Maire fait connaître à l'Assemblée qu'aux termes de l'art 3 de la loi du 8 août 1883 et des art 1 & 2 de la loi du 19 février 1908, la révision des listes électorales pour le Tribunal et la Chambre de Commerce doit avoir lieu dans la 1<sup>re</sup> quinzaine de Septembre par une Commission composée du Maire assisté de 2 conseillers municipaux désignés par le Conseil.

L'Assemblée nomme  
M. M. Jorin & Hervault conseillers municipaux pour faire partie de la dite Commission.

### Affaire Archereau

M<sup>r</sup> Chiefaine signale le cas de M<sup>r</sup> Archereau, employé des forges de Basse-Foudre, parce qu'il est contre M<sup>r</sup> le Maire de St. Herblain; de la Journée.

M<sup>r</sup> Paon signale que la liste à laquelle appartenait M<sup>r</sup> Archereau n'était pas politique.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal de Rep<sup>s</sup> mis au courant des représailles exercées contre le citoyen Archereau, élu conseiller municipal de St. Herblain.

"Regrette que les décisions du suffrage universel soient à ce point méconnues, et adresse au citoyen Archereau l'expression de toute sa sympathie."

Fontaine des Cabossières  
Acquisition de terrain

Le Conseil autorise M<sup>r</sup> le Maire & M<sup>r</sup> Julien Marchais à faire toutes démarches pour parvenir

à l'acquisition du terrain nécessaire à l'agrandissement de la fontaine des Cabassiers & à indemniser le propriétaire du terrain pour préjudice causé par suite des travaux effectués.

(Le Com. se réunit ensuite en Comité secret.)

Demandes  
d'allocation militaire

Le Conseil municipal se réunit ensuite en Comité secret, & examine les demandes d'allocation militaire :

1<sup>o</sup> Dronet Jeanne épouse Benoit, au défilé-Creux, dont le fils Louis, est appelé à accomplir une période d'instruction. avis favorable.

2<sup>o</sup> Berdin Marguerite épouse Loiseau, rue Nationale 118, dont le mari est appelé à accomplir une période d'instruction. avis très favorable.

3<sup>o</sup> Blanchard Marie épouse Morin, à Erventmault, rue de la Douane, dont le mari est appelé à accomplir une période d'instruction, avis très favorable.

4<sup>o</sup> Gallais épouse Barbier, aux Mésaulières, dont le mari est appelé à accomplir une période d'instruction. avis très favorable.

5<sup>o</sup> Faisé née Gadais, rue Nationale 94, dont le mari est appelé à accomplir une période d'instruction. avis très favorable.

6<sup>o</sup> Mme Coate épouse Ferraud, à Erventmault, pour son fils appelé. avis favorable.

7<sup>o</sup> Mme Chapeau veuve Aubry, à Erventmault pour son fils appelé, avis très favorable.

8<sup>o</sup> Jeanneau épouse Joureau, à Northaus, pour son petit fils Rivière appelé, avis très favorable.

9<sup>o</sup> Goyje Henri à l'Anpère, pour son fils Henri, appelé, avis très favorable.

Assistance aux  
Vieillards

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance aux Vieillards, aux infirmes & aux incurables, lesquelles ont déjà été examinées par le Bureau de Bienfaisance.

1<sup>o</sup> Gruballeau Josephine, rue de la Sèvre, admise à 10 francs.

2<sup>o</sup> Hérivéron Nathalie, rue de la Sèvre

admise à 18 francs.

3<sup>e</sup>. Morand Constant, rue Abaac-Servais 7, admis  
sous réserve de la part à verser par les enfants.

4<sup>e</sup>. Revault Eugène, à Rayon, admis  
pour 15 francs.

5<sup>e</sup>. Lemarié de Segaud, rue de la Fève,  
admis pour 15 francs.

6<sup>e</sup>. Callet Clémentine, au Port-au-Blé  
admise pour 10 francs.

7<sup>e</sup>. Pourreau de Parveau, à la Morinière  
non admise.

8<sup>e</sup>. Jambin Louis, à la Fajrière, journal  
donné en complet.

9<sup>e</sup>. Jambon Ernest, à la Vierge/Lande,  
rejeté et renvoi au Bureau de Bienfaisance  
pour attribution d'un secours de 200 francs.

10<sup>e</sup>. Pelteau de Brochet, résidant à Treize Vents  
(Vendée), admise pour 8 francs.

11<sup>e</sup>. Lefort-Béjard, aux Petits Secours des Pauvres  
non admise.

Assistance aux Femmes  
en couches.

Monsieur le Maire sejourne sur le bureau toutes  
les demandes d'assistance aux femmes en couches  
parvenues.

1<sup>e</sup>. Mme Fournel née Rivière, au Chêne-Falot,  
rue St-Jacques, admise.

2<sup>e</sup>. Mme Dumont née Fraustet Cécile, à  
Maurpierre, non admise.

3<sup>e</sup>. Mme Vidange née Boyer, à la Vierge de  
non admise.

4<sup>e</sup>. Mme Penard née Dumont aux Mohan-  
dières, non admise.

5<sup>e</sup>. Mme Geneau née Liroc, rue du Pinier,  
admise.

6<sup>e</sup>. Mme Sarpin née Brodeur, à la Blondière  
admise.

7<sup>e</sup>. Mme Fournier née Le Mintour, rue Félix-Faure  
27, admise sous réserve.

8<sup>e</sup>. Mme Bouquain née Flucher, à la Fraissinière.

